

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 28 décembre 2000.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté six projets de délibération du congrès, deux délibérations du gouvernement, et vingt-cinq arrêtés, le communiqué suivant est diffusé :

Les arrêtés adoptés par le gouvernement concernent pour l'essentiel des décisions relatives à des autorisations de transport pour la conduite de véhicule de location avec chauffeur, à des attestations de capacité professionnelle pour l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes ainsi qu'à des inscriptions au registre des transports routiers de personnes.

Le gouvernement a également arrêté le projet de carte et schémas d'organisation sanitaires de la Nouvelle-Calédonie qui sera examiné par le congrès .

Il met en œuvre les grands principes posés par les textes relatifs au plan de promotion de la santé et maîtrise des dépenses de soins qui constituent les deux pôles d'une politique de santé publique cohérente.

Le projet de carte et schémas d'organisation sanitaires de la Nouvelle-Calédonie vise à améliorer le dispositif actuel qui dans ses grandes lignes est adapté aux particularités locales.

Le gouvernement a également transmis au congrès plusieurs projets de délibération relatifs à la fonction publique territoriale.

Enfin le gouvernement a donné un avis favorable à l'application en Nouvelle-Calédonie de la convention 183 et de la recommandation 191 sur la protection de la maternité adoptées par la conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).